

# Rapport du comité environnement du SCFP-Québec

CCNUCC  
COP29  
2024



# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>PRÉSENTATION .....</b>	<b>2</b>
UN ACCORD FAIBLE SUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE. ....	2
AUCUNE DÉCISION SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA TRANSITION JUSTE. ....	2
AUCUN ENGAGEMENT SIGNIFICATIF À HAUT NIVEAU .....	3
UNE ACTION CLIMATIQUE EFFICACE EST IMPOSSIBLE SANS PROTÉGER LES TRAVAILLEURS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN. ....	3
<b>LES ENJEUX PAR SUJETS DE NÉGOCIATION .....</b>	<b>4</b>
FINANCEMENT CLIMATIQUE (NCQG).....	4
TRANSITION JUSTE (JTWP) .....	5
DÉCISION SUR LES MÉCANISMES DE MARCHÉ (ARTICLE 6) .....	6
ADAPTATION .....	7
ATTÉNUATION .....	7
INVENTAIRE GLOBAL (GST).....	8
RAPPORTS BIENNAUX SUR LA TRANSPARENCE (BTR).....	8

## PRÉSENTATION

Cette année, c'est une centaine de délégués-es du mouvement syndical mondial qui ont participé à la 29e Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Bakou, en Azerbaïdjan. Ils et elles provenaient des Amériques, d'Afrique, d'Europe, d'Asie, du Pacifique, des régions Arabes, sur un total de plus de 66 778 délégués.



Notre priorité est de veiller à ce que les travailleurs et travailleuses soient activement inclus dans les négociations internationales sur le climat et qu'ils soient des acteurs à part entière de ces négociations. Tous les travailleurs et travailleuses sont touchés par la crise climatique, que leurs emplois soient formels ou informels, et ce, dans tous les secteurs d'activité.

Les syndicats proposent des politiques ambitieuses en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des politiques en matière de « pertes et dommages », soutenues par un financement climatique approprié. Comme des politiques de transition juste et des mesures urgentes pour protéger, promouvoir et mettre en œuvre les droits des travailleurs et travailleuses, instaurer un dialogue social avec les partenaires sociaux, des programmes universels de protection sociale et le développement des compétences pour permettre aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'à leurs organisations de gérer la transition vers des économies neutres en carbone.

Malheureusement, la COP29 s'est terminée par un échec dans plusieurs domaines essentiels.

### **Un accord faible sur le financement climatique.**

Le montant annuel finalement convenu de 300 milliards de dollars US d'ici 2035 est dangereusement insuffisant par rapport aux besoins : le troisième rapport du Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur le financement climatique estime que des investissements de l'ordre de 6 300 à 6 700 milliards de dollars US par an seront nécessaires d'ici 2030 pour agir efficacement contre le changement climatique.

### **Aucune décision sur le programme de travail sur la transition juste.**

Les pays n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la mise en œuvre de politiques de transition juste, une décision qu'ils n'ont adoptée que l'année dernière, lors de la COP28.

Aucun engagement n'a été pris pour accélérer la transition vers une économie sans combustibles fossiles, transition qui s'impose d'urgence pourtant et qui avait été décidée pour la première fois l'année dernière.

### **Aucun engagement significatif à haut niveau**

Pas d'entente sur la nécessité d'adopter des contributions déterminées au niveau national (CDN) ambitieuses. Les CDN sont les cibles nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays signataires de l'Accord de Paris.

Dans d'autres décisions (ex. article 6), nous avons également constaté que les travailleurs avaient été délibérément exclus des textes. Les travailleurs sont systématiquement privés de leur voix dans les discussions qui les affectent directement, car ils ne sont pas structurellement consultés ou inclus.

Plusieurs pays n'intègrent pas dans leurs équipes de négociation des spécialistes capables d'évaluer l'impact de la crise climatique et des politiques climatiques sur les travailleurs. De plus, on constate une méconnaissance quasi totale des engagements liés au climat que les pays sont tenus de respecter dans le cadre de l'organisation internationale du travail (OIT), y compris le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux du travail.

### **Une action climatique efficace est impossible sans protéger les travailleurs d'aujourd'hui et de demain.**

Cette COP29 a miné le caractère transparent du processus de négociation lui-même en écartant les personnes les plus affectées et les observateurs. Affaiblissant ainsi la confiance dans le système même qui est censé garantir l'équité.

Le mouvement syndical mondial a même dû intensifier sa mobilisation avec l'ensemble des mouvements sociaux pour lutter contre les intérêts particuliers liés aux combustibles fossiles qui étaient évidents au cours des négociations (plus de 1 700 pétrolobbyistes).

D'un côté plus positif, il y a eu une présence forte des constituantes axées sur les droits et une deuxième année du pôle des organisations de la société civile. Aussi, plusieurs déclarations interconstituantes (ENGO, WG), tant orales qu'écrites qui renforcent le plaidoyer des syndicats. Un excellent travail d'équipe de la société civile.

Un total de **50** événements parallèles au programme TUNGO. Les sujets abordés comprenaient la transition juste, le financement, les emplois verts, les droits du travail, l'action collective, l'adaptation, la mise en œuvre des CDN, les partenariats pour une transition énergétique juste (JETP), l'action des syndicats du Sud mondial et la migration climatique. La confédération des syndicats internationale (CSI) a organisé l'événement avec la plus forte participation au pavillon de transition juste de l'OIT !

Pour la suite, à l'approche de l'échéance critique des CDN, les syndicats doivent talonner les gouvernements afin qu'ils prennent des mesures ambitieuses et mettent en place une

transition juste pour les travailleurs. L'intersession de juin 2025 à Bonn constitue la prochaine étape importante .

La COP30 qui se tiendra l'année prochaine à Belém, ville du nord de l'Amazonie brésilienne.



## Les enjeux par sujets de négociation

### Carte interactive des priorités nationales à la COP29

### Financement climatique (NCQG)

L'un des principaux points de négociation de la COP29 a été l'établissement d'un « nouvel objectif collectif quantifié » (NCQG) en matière de financement climatique.

Avec l'Accord de Paris, les gouvernements se sont engagés à définir un nouvel objectif de financement climatique pour 2025 au plus tard, afin de garantir que les nations les plus vulnérables reçoivent l'aide nécessaire pour affronter la crise climatique. L'objectif précédent était de 100 milliards de dollars US, établi lors de la COP15, qui s'est déroulée à Copenhague en 2009. La responsabilité principale des parties présentes à Bakou était d'augmenter le financement climatique à au moins 1 300 milliards de dollars US.

Mais, la décision de mobiliser 300 milliards dollars US d'ici à 2035 est loin des billions de dollars nécessaires pour assurer un développement à faible émission de GES dans les pays du Sud. Les groupes « Pays les moins avancés » (LDC's) et l' « Alliance des petits États insulaires » (AOSIS) se sont même retirés temporairement des négociations du NCQG. L'Inde et le Nigéria ont même qualifié le résultat de « *joke* ».

Le refus des gouvernements des pays développés à s'engager en faveur d'un financement **public** garantissant la mise en œuvre de politiques d'atténuation et d'adaptation sans forcer les pays à faible revenu à amasser des dettes encore plus importantes est tout aussi inquiétant. Il faut comprendre que ce n'est pas de la charité. En plus de la responsabilité historique des pays développés, investir en atténuation est beaucoup moins coûteux dans les pays en voie de développement, mais tout aussi utiles sur le bilan mondial de réduction de GES.

Toutefois, la décision relative au nouvel objectif collectif quantifié reconnaît l'importance de « poursuivre les efforts visant à soutenir les transitions justes dans tous les secteurs et domaines thématiques... ». Cette fenêtre d'opportunité permet aux gouvernements de

dialoguer avec les syndicats sur l'utilisation du financement climatique dans le cadre des politiques de transition juste. Elle donne une possibilité aux syndicats pour exiger une place à la table des négociations lorsque des discussions ont lieu sur l'utilisation du financement climatique. Cette démarche devrait s'inscrire dans le contexte des nouveaux plans climatiques nationaux prévus pour 2025 : les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les stratégies de développement à long terme à faibles émissions de GES (LT-LEDS).

## **Transition juste (JTWP)**

Le programme de travail sur la transition juste (PTTJ) à la COP28 a été un grand pas en avant pour le mouvement syndical mondial. Pour la première fois dans les négociations internationales sur le climat, les « droits du travail » ont été explicitement mentionnés.

Après les discussions difficiles à Dubaï sur la portée du programme de travail, les gouvernements se sont mis d'accord sur une liste qui inclut à la fois les dimensions de la coopération internationale, du financement climatique et le travail tel que défini dans l'Accord de Paris (travail décent et emplois de qualité).

Deux dimensions sont intrinsèquement liées : il ne peut y avoir de transition juste dans les pays du Sud sans le droit au développement, à l'éradication de la pauvreté, à l'industrialisation et au commerce international équitable, qui doivent tous être soutenus par un financement climatique approprié. Dans le même temps, une transition juste signifie protéger les travailleurs, garantir leurs droits et leurs moyens de subsistance tout en garantissant à leurs organisations représentatives un siège à la table des négociations pour mettre en œuvre les plans grâce au dialogue social avec les partenaires sociaux.

Malheureusement, à Bakou, nous avons constaté que ni le Nord ni le Sud n'avaient accordé la priorité à la mise en œuvre de la décision relative au PTTJ de la COP28. Les tactiques de négociation des deux groupes ont pris en otage les travailleurs et leurs demandes légitimes de transition juste.

D'une part, le Nord a refusé de proposer un chiffre crédible de financement climatique jusqu'au tout dernier jour de la COP. D'autre part, le G77 et la Chine ont bloqué les avancées liées à la mise en œuvre du PTTJ, s'en servant comme un levier pour faire pression sur la discussion du nouvel objectif collectif quantifié afin d'augmenter le financement climatique.

S'ajoute à tout cela, l'absence totale d'intérêt de la part de la présidence de la COP29 en matière de transition juste, préférant parler de « capital humain » et de « développement humain », en excluant les droits de la personne.

En raison des tactiques de négociation des pays développés et en développement lors de la COP, aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en œuvre du PTTJ.

La Réunion ministérielle de haut niveau qui s'est tenue lors de la COP29 illustre bien ce manque de motivation des gouvernements à s'engager dans de véritables discussions

sur la transition juste. Bien que de nombreux gouvernements se soient exprimés sur la transition juste, avec de nombreuses références à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et aux droits des travailleurs, à la fin de la réunion, les travailleurs (TUNGO) et les autres organisations observatrices se sont vus refusé la possibilité de s'exprimer sur ce sujet qui les affecte fondamentalement.

Par ailleurs, le refus constant des gouvernements de comprendre et de mettre en œuvre le concept des droits fondamentaux du travail, auxquels tous sont tenus en vertu des accords de l'OIT, entrave considérablement les progrès en matière de transition juste dans le cadre de la CCNUCC. Il s'agit notamment de la distinction fondamentale entre le dialogue social (qui se déroule dans un contexte tripartite avec les syndicats, les employeurs et les gouvernements) et de la consultation des parties prenantes (avec tous les groupes concernés). Cette distinction est cruciale pour le mouvement syndical, mais elle échappe toujours aux négociateurs sur le climat. La future présidence brésilienne de la COP30 doit remettre les pendules à l'heure sur ces questions.

Il est urgent de réaliser des progrès sur toutes les dimensions de la transition juste. Nous devons intensifier les financements et la mise en œuvre de politiques axées sur le travail et la communauté. L'intersession de juin 2025 à Bonn constitue la première étape importante. Le troisième dialogue du PTTJ peut porter sur la question importante de l'adaptation, mais devrait être axé sur la mise en œuvre et les résultats. Cela implique un lien étroit avec les CDN, les PNA et les LT-LEDS. Une décision sur la transition juste pouvant être présentée à la COP30 doit être préparée à Bonn.

## **Décision sur les mécanismes de marché (article 6)**

Depuis plusieurs années, les parties négocient sur les modalités de mise en place des marchés du carbone au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris. L'objectif est de veiller à ce que les activités menées dans ce cadre contribuent effectivement à l'atténuation globale des émissions mondiales et respectent les garanties environnementales convenues, ainsi que les dispositions en matière de suivi et d'établissement de rapports.

L'utilisation des marchés du carbone est fortement contestée en raison des questions importantes qui demeurent au sujet de la contribution réelle à la réduction des émissions et le manque de garanties en matière de droits de la personne et de droits du travail. En vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, les pays devraient mettre en œuvre la réduction des émissions plutôt que d'organiser des compensations. Nombre de ces projets ont des effets négatifs avérés sur le plan environnemental et social. Néanmoins, à l'occasion de la COP29, les parties ont accepté de poursuivre le commerce du carbone, malgré l'absence de garanties sociales fortes. L'accord sur l'article 6.4 fait référence aux droits de la personne, mais aucune disposition prévoyant que l'échange des quotas d'émission respecte ou met en œuvre les droits fondamentaux du travail n'y est présente.

## Adaptation

Les pays en développement soulignent depuis de nombreuses années que les négociations sur le climat sont trop centrées sur l'atténuation, sans suffisamment tenir compte de leurs besoins de s'adapter d'urgence aux effets du climat. Les travaux sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ont débouché sur des progrès nettement insuffisants sur ce sujet. Les négociations ont surtout porté sur la définition d'indicateurs d'adaptation. Elles ont convenu que ces indicateurs devraient « recueillir des informations relatives, entre autres, à l'inclusion sociale, aux peuples autochtones, aux processus participatifs, aux droits de la personne, à l'égalité des sexes, aux migrants, aux enfants et aux jeunes ainsi qu'aux personnes handicapées ». Le texte ne fait en revanche aucune référence spécifique aux travailleurs ou aux droits du travail. Les discussions sur l'orientation des PNA n'ont pas pu être finalisées lors de la COP29 et se poursuivront lors des intersessions à Bonn. Le projet de texte ne contient aucune référence aux travailleurs ni aux droits du travail, mais seulement au dialogue social (qui était encore entre crochets).

## Atténuation

Le programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre de l'atténuation a été établi en 2021 pour renforcer les ambitions et la mise en œuvre de l'atténuation. Les discussions portant sur ce point à Bakou ont examiné les progrès, les opportunités et les obstacles dans la mise en œuvre du programme de travail. Après d'intenses négociations axées sur la sauvegarde de l'accord de l'inventaire mondial (GST) de la COP28 sur une « transition abandonnant les combustibles fossiles », seules des conclusions procédurales ont été formulées, indiquant que le travail devait se poursuivre. Il n'a nullement été fait mention des droits de la personne, des droits du travail ou des travailleurs. Une occasion manquée compte tenu du lien évident avec le PTTJ.

### **Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et programme de travail de Lima sur le genre**

Après deux semaines de négociations difficiles et un affaiblissement des termes inclusifs en matière de genre, le programme de travail de Lima sur le genre a été prolongé pour 10 ans lors de la COP29. Les principaux débats ont porté sur le vocabulaire relatif aux droits de la personne et à la diversité, sur les moyens de mise en œuvre et sur l'avenir du programme de travail. L'accord sur le programme de travail de Lima sur le genre demande aux intersessions de juin 2025 d'amorcer le développement d'un nouveau Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes en vue de recommander un projet de décision à soumettre à l'examen de la COP30. La décision reconnaît que la mise en œuvre et les moyens de cette mise en œuvre sensibles au genre peuvent permettre aux gouvernements de rehausser leur ambition en faisant progresser l'égalité des sexes et la transition juste de la population active, y compris la création d'un travail décent et d'emplois de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national. Ce point est positif pour le mouvement syndical.

## **Inventaire global (GST)**

Les parties ne sont parvenues à un consensus sur aucune des trois questions relatives à l'inventaire global (mise en œuvre des résultats, éléments procéduraux et logistiques ainsi que rapport sur le dialogue annuel sur l'inventaire global). L'un des principaux points de désaccord au sujet du dialogue concernait son champ d'application et la question de savoir s'il devait aborder les questions relatives aux finances. Toutes les questions relatives à l'inventaire global ont été reportées à la prochaine session de juin 2025, les éléments relatifs aux aspects procéduraux et logistiques du processus de l'inventaire global étant transmis sous la forme d'une note informelle. Jusqu'à présent, cette dernière ne mentionne les travailleurs qu'entre crochets.

## **Rapports biennaux sur la transparence (BTR)**

Les pays communiquent tous les deux ans des rapports biennaux sur la transparence dans le contexte du Cadre de transparence renforcé. Un point de débat porte sur la manière dont le soutien technique et financier des pays développés aide les pays en développement à respecter leurs engagements en matière de transparence. Les premières soumissions officielles sont attendues pour le 31 décembre 2024, ce qui fait de Bakou une occasion importante d'encourager la production de rapports solides. La COP doit encore fournir des orientations plus claires sur les rapports de transparence qui prennent en compte la protection des droits du travail.

**Canada. 2024 BTR CTF-NDC**

**Canada. 2024 BTR CTF-Support**